

Accueil d'urgence des enfants
des professionnels de santé et des forces de l'ordre
impliqués dans la lutte contre le Coronavirus

DOSSIER D'INSCRIPTION

Documents à fournir dès l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Autorisation de sortie
- Autorisation de soins en cas d'urgence
- Photocopie des pages de vaccinations obligatoires
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Justificatif d'activité professionnelle
- En cas de séparation, photocopie des pages du jugement précisant qui a l'autorité parentale

Documents à fournir sous 7 jours maximum :

- Acceptation du présent règlement intérieur
- Autorisation de droit à l'image
- Attestation CAF

***Le dossier sera pris en compte uniquement s'il est complet.
Merci de remplir précisément le formulaire et les autorisations
(une autorisation par enfant)***

Contact : 07 72 30 69 50

Carine Gourlay : c.gourlay.ram@retzenvalois.fr

Meritxell Lefranc Carbonnel : la-foret-enchantee@outlook.fr

ENFANT(S) :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

LA MÈRE :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel. domicile : Tel. portable :

E-mail :

Profession :

Adresse du lieu de travail :

.....

Tel. professionnel :

LE PÈRE :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel. domicile : Tel. portable :

E-mail :

Profession :

Adresse du lieu de travail :

.....

Tel. professionnel :

SITUATION FAMILIALE :

Marié Pacsé Divorcé/séparé Célibataire Veuf/veuve Concubinage

PLANNING SOUHAITÉ :

SEMAINE 1	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

SEMAINE 2	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

Date :

Signature :

PERSONNES À JOINDRE EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT :

Nom et prénom des enfants :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom et prénom du tuteur légal 1 :

Nom : Prénom :

Tel portable : Tel fixe :

Tél. professionnel :

Nom et adresse de votre lieu de travail :

Nom et prénom du tuteur légal 2 :

Nom : Prénom :

Tel portable : Tel fixe :

Tél. professionnel :

Nom et adresse de votre lieu de travail :

	Nom Prénom	Téléphone	Adresse (Ville)	Lien avec l'enfant	A joindre en cas d'urgence	Autorisé à récupérer l'enfant
1						
2						
3						
4						
5						

Fait à le

Signature des parents :

Nous soussignés
parents de l'enfant
autorisons le personnel de l'accueil d'urgence, à faire intervenir les pompiers ou le SAMU en cas d'accident ou d'une forte dégradation de la santé de mon enfant (forte fièvre...), pour un transfert au centre hospitalier de Soissons.

Nous autorisons les services de secours à effectuer les soins nécessaires et à procéder à une intervention chirurgicale.

Fait à : le

Signature des parents

Nous soussignés
parents de l'enfant
autorisons le personnel de l'accueil d'urgence, à faire intervenir les pompiers ou le SAMU en cas d'accident ou d'une forte dégradation de la santé de mon enfant (forte fièvre...), pour un transfert au centre hospitalier de Soissons.

Nous autorisons les services de secours à effectuer les soins nécessaires et à procéder à une intervention chirurgicale.

Fait à : le

Signature des parents

S O M M A I R E

Article 1 - Présentation	page 1
Article 2 - Gestionnaire	page 1
Article 3 - Inscription	page 1
Article 4 - Arrivées et départs des enfants	page 2
Article 5 - Absences	page 2
Article 6 - Enfant malade	page 2
Article 7 - Fournitures	page 3
Article 8 - Objets de valeur	page 3
Article 9 - Sécurité dans les locaux	page 3
Article 10 - Echanges parents-professionnelles.....	page 3

Article 1 - Présentation

Le service d'accueil d'urgence est mis en place par la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) pour faire face à la demande du personnel soignant et des forces de l'ordre, impliqués dans la lutte contre le Coronavirus. Il est ouvert aux résidents du territoire et des territoires limitrophes, y compris ceux du département voisin - l'Oise.

Le service de garde a une capacité de 10 enfants âgés de deux mois et demi à six ans. Il est ouvert de 5h30 à 22h00 afin de répondre aux demandes des parents.

Il a reçu l'avis favorable des services de la Protection Maternelle et Infantile.

Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est constitué de 2 éducatrices de jeunes enfants et une équipe de professionnelles diplômées : auxiliaire de puériculture, CAP Petite Enfance.

Article 2 - Gestionnaire

La Communauté de Communes Retz-en-Valois
9 rue Marx Dormoy
02600 VILLERS-COTTERÊTS

Représentée par Le Président - Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU

Article 3 - Inscription

Le dossier d'inscription est obligatoire, il comprend :

1. Documents à fournir dès l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Autorisation de sortie
- Autorisation de soins en cas d'urgence
- Photocopie des pages de vaccinations obligatoires
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Justificatif d'activité professionnelle
- En cas de séparation, photocopie des pages du jugement précisant qui a l'autorité parentale

2. Documents à fournir sous 7 jours maximum :

- Acceptation du présent règlement intérieur
- Attestation CAF
- Autorisation de droit à l'image

Tout changement de données dans le dossier (adresse, numéros de téléphones, situation professionnelle, de ressource, médecin traitant...) doit être impérativement signalé dans les plus brefs délais.

Article 4 - Arrivées et départs des enfants

A l'arrivée, l'enfant devra être habillé et changé. Les heures définies doivent être respectées.

Les enfants ne seront rendus qu'à leurs responsables légaux ou à une tierce personne ayant une autorisation écrite et signée des parents. La personne devra se présenter impérativement avec une pièce d'identité. Aucun enfant ne sera confié à une tierce personne d'après un appel téléphonique ou sans pièce d'identité. Un message doit être envoyé au 07 72 30 69 50.

Selon la législation, une professionnelle est habilitée à accueillir seule jusqu'à 3 enfants. Une seconde professionnelle doit être présente à partir du quatrième enfant.

Nous demandons aux parents de prévenir dès que possible en cas de changement dans les horaires précisés (arrivée avant l'heure prévue ou départ tardif).

Article 5 - Les absences

Les parents sont tenus d'informer l'accueil d'urgence de toute absence de l'enfant.

Article 6 - Enfant malade

Conformément aux recommandations de la PMI, en raison de la situation sanitaire actuelle, aucun enfant malade ne pourra être accueilli.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels durant son temps d'accueil (fièvre, vomissement...), les parents sont informés et doivent venir chercher leur enfant le plus rapidement possible afin de l'emmener consulter.

Si un enfant est victime d'un accident, ou gravement malade, les parents sont aussitôt prévenus. En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU seront appelés et conduiront l'enfant vers le centre hospitalier de Soissons.

Article 7 - Fournitures

Les parents doivent fournir :

- Couches
- Repas (en nombre suffisant selon la présence de l'enfant), à apporter dans un sac isotherme avec un pain de glace
- Biberon si besoin
- Produits d'hygiène (liniment, carré de coton...)
- Sérum physiologique
- Tube de crème protectrice contre les rougeurs
- Une tenue complète de rechange
- Carnet de santé
- Si l'enfant a une tétine, pensez à l'apporter

Il est nécessaire de **marquer les vêtements**, d'éviter les vêtements pourvus de cordons amovibles, ou tout autre accessoire présentant un risque pour l'enfant lui-même ou les autres. Les enfants devront être habillés avec des vêtements simples, pratiques, qui **ne craignent pas d'être salis** en fonction de certaines activités (peinture, feutre, jeu d'extérieur...). La CCRV décline toute responsabilité en cas de perte d'affaires non marquées.

La CCRV s'engage à fournir :

- L'eau en bouteille
- La vaisselle
- Les gants et serviettes de toilettes
- Les bavoirs
- Les draps
- Les jeux
- La pharmacie de base (pansements, désinfectant...)
- Le Paracétamol

Article 8 - Objets de valeur

Par mesure de sécurité, les bijoux (bracelet, collier et boucles d'oreilles...) ne sont pas autorisés.

Article 9 - La sécurité dans les locaux

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents tant que ceux-ci sont présents dans les locaux.

Article 10 - Echanges parents - professionnelles

Un temps de transmission est important tous les matins et tous les soirs. Il est indispensable de transmettre à l'équipe toutes les informations sur l'enfant (santé, alimentation, propreté...). L'équipe informera également les parents ou responsable de l'enfant des éléments propre à chaque enfant.

Lu et approuvé, le à

Signature des parents

Nous soussignés

Parent 1 Et/ou parent 2.....

Père, mère, tuteurs légaux de :

Nom (nom de l'enfant) : Prénom : Date de naissance :

Nom (nom de l'enfant) : Prénom : Date de naissance :

Demeurant :

Autorisons gracieusement la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts

N'autorisons pas la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), dont le siège est situé au 9 rue Marx Dormoy BP 133 02603 Villers-Cotterêts

- à prendre des photographies et/ou à procéder au tournage d'images vidéo représentant notre/nos enfant(s) dans le cadre de l'accueil d'urgence lié au COVID19, organisé au Relais Assistant Maternels (RAM) intercommunal à Villers-Cotterêts.

- à exploiter, reproduire et diffuser les images mentionnées ci-dessus conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités du RAM mises en place par la CCRV, sous toute forme, imprimée ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), dans le monde entier pour une durée de 10 ans, sauf dénonciation anticipée par notre enfant après sa majorité auquel cas la présente autorisation prendra fin à réception de la dénonciation.

- à conserver ces images dans la photothèque-vidéothèque de la CCRV en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessous.

- à permettre à un tiers (presse, partenaire de la CCRV...) l'exploitation et la reproduction des images mentionnées ci-dessus, conformément à l'article 9 du Code civil uniquement pour la promotion et la communication des activités de la CCRV sous toute forme, imprimée ou électronique, sur tous supports connus et inconnus à ce jour (réseaux sociaux inclus), intégralement ou par extrait, dans le monde entier pour une durée de 10 ans.

Renonce en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Je suis informé(e) que, conformément à la réglementation européenne, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification, d'effacement, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité des données et d'opposition, que je peux exercer en m'adressant au délégué à la protection des données désigné par la CCRV ou directement à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07. Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00

Il est précisé que :

Le bénéficiaire des images mentionnées ci-dessus s'engage à respecter le droit à l'image de la personne. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation d'images, susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans toute exploitation préjudiciable.

Ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Fait à Le

Signature : lu et approuvé